

DUERP ET PAPRIACT LA PRÉVENTION NE DOIT PAS ÊTRE UNE SIMPLE FORMALITÉ !



Le DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) est un document obligatoire dans lequel l'employeur recense et évalue l'ensemble des risques professionnels auxquels les salariés peuvent être exposés. La Direction présente ce document uniquement par métier.

Pour les élus **FO LCL GSO**, cette approche ne prend pas suffisamment en compte les risques propres à chaque site (locaux, circulation, coactivité, environnement de travail...). Elle ne permet donc ni une évaluation complète des risques ni aux représentants du personnel d'exercer pleinement leur mission de protection des salariés.

Le PAPRIACT (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail) est, lui aussi, une obligation légale. Il doit permettre de planifier les actions de prévention qui découlent de l'évaluation des risques. Il a été soumis au CSE le 23 juillet 2026 pour l'année 2026.

Pour les élus **FO LCL GSO**, cette consultation tardive ne permet pas d'anticiper ni de construire efficacement les actions de prévention avec les représentants du personnel, vidant ainsi la consultation de son sens.

TRANSFERT VERS LA BANQUE PRIVÉE : DES CLIENTS INFORMÉS AVANT LEURS CONSEILLERS



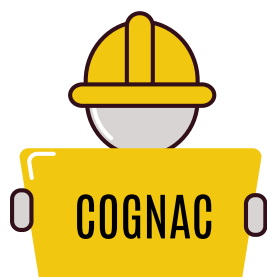
FO LCL GRAND SUD-OUEST a interpellé la direction sur le manque d'information des clients privés vers la banque privée, lors de cette nouvelle vague de transfert.

Certains clients ont reçu des courriers signés de leur conseiller actuel, alors que ce dernier n'était pas au courant de son transfert vers la Banque Privée, d'autres ont même été avertis par un sms du nouveau conseiller.

La direction explique que l'objectif est de garantir que chaque client soit en face du bon conseiller, ce que nous ne contestons pas; mais nous déplorons cette méthode cavalière qui se fait sans consultation du client, ni de son conseiller.

Cette décision est certainement à mettre en lien avec des objectifs de métrique de portefeuille non atteints puisque seulement 40% des portefeuilles de conseiller en patrimoine ont un poids de portefeuille conforme à l'objectif. On habille la Banque Privée au détriment du Réseau.

TRAVAUX À L'AGENCE DE COGNAC **FO LCL GSO SERA VIGILANTE**



D'importants travaux de rénovation vont être engagés à l'agence de Cognac. Le chantier débutera début novembre pour une durée prévisionnelle allant jusqu'à mi-mars.

FO LCL Grand Sud-Ouest a interrogé la direction sur les modalités d'organisation de cette période : recours au coworking, solutions de repli pour les collègues, organisation du temps de travail, coût des travaux, conditions d'accueil de la clientèle, impacts sur l'activité ... Ces travaux ne doivent pas se faire au détriment des conditions de travail des salariés.

FO LCL restera particulièrement vigilant tout au long de ce chantier afin que les collègues disposent de conditions de travail adaptées, dans le respect de leur santé, de leur sécurité et de la qualité de service rendue aux clients.

SUPPRESSION DES AUTOMATES

FO LCL GSO DEMANDE DES COMPTES !

FO LCL Grand Sud-Ouest a demandé à la direction la déclinaison locale du projet national visant à supprimer 3 000 automates dans le Réseau.

Ce projet soulève de nombreuses inquiétudes, tant sur ses conséquences en matière d'emploi que sur la qualité du service rendu à la clientèle. La disparition progressive des automates risque en effet d'avoir un impact direct sur l'organisation des agences et sur les conditions de travail des collègues amenés à absorber de nouvelles contraintes.

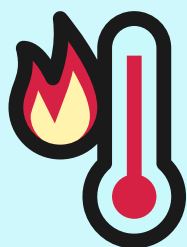
Face à nos questions, la direction a refusé de mettre en place une information avec déclinaison locale et s'est contentée de quelques commentaires sur le projet présenté en CSEC (document ni actualisé, ni complet). Une nouvelle fois, les représentants du personnel sont mis devant le fait accompli, sans véritable débat sur les conséquences concrètes pour les salariés et les clients.

Sur notre périmètre, la distance entre les futurs « HUB » serait d'environ 2 km dans les secteurs de Bordeaux et Toulouse, mais pourrait atteindre 20 km dans les zones diffuses.

À ce sujet, la réponse du président du CSE interpelle : « *Je n'ai pas de crainte de défaut de service dans le secteur diffus car il y a peu de commerces.* »

Une déclaration qui risque de faire réagir les habitants et les salariés des territoires concernés. Les clients des zones rurales méritent-ils un service réduit au prétexte qu'ils sont moins nombreux ?

Pour **FO LCL GSO**, l'accès aux services bancaires ne doit pas être une variable d'ajustement. La transformation du Réseau doit se faire avec les salariés et dans l'intérêt des clients, partout sur le territoire.



OSC TOULOUSE

La BEIGF et la DR MPCO ont demandé des films thermiques à mettre sur les vitres de l'immeuble de Compans Caffarelli.

FO LCL GSO a demandé à La direction de faire de même pour les locaux dans lesquels se situent les équipes OSC qui souffrent également du soleil sur les vitres de l'immeuble. Rdv est pris avec le prestataire. Les élus suivront ça avec attention.

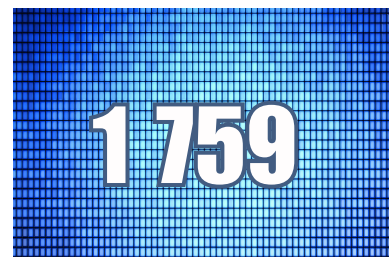
CDR 1759 : PAS UNE NOUVELLE AGENCE, MAIS UNE UNITÉ OPÉRATIONNELLE DE TEST

FO LCL GSO a interrogé la direction sur l'agence 1759.

Contrairement à ce qui pourrait laisser penser à une création d'agence, il s'agit en réalité de la création d'une unité opérationnelle, un réceptacle technique destiné à accueillir un pilote et à permettre la réalisation de tests autour de L by LCL.

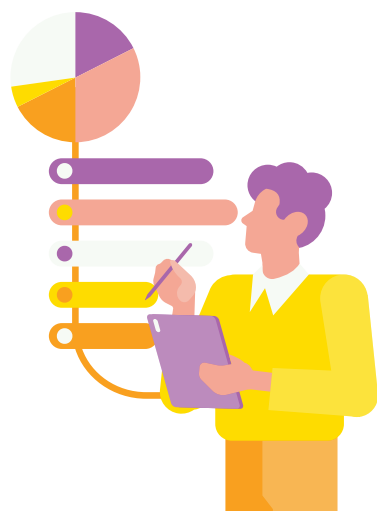
À ce stade, aucune équipe n'est affectée à cette unité et aucun changement d'organisation n'est prévu pour les collègues.

FO LCL GSO restera néanmoins attentif au suivi de cette expérimentation et à ses éventuelles conséquences sur l'organisation du travail, les métiers et les emplois.



INITIATIVES LOCALES

QUAND LE « BON SENS COMMERCIAL » RESSEMBLE À UNE NOUVELLE CONTRAINTE...



FO LCL GSO a interrogé la direction sur une éventuelle évolution récente des règles de délégation « Conseiller ».

Plusieurs collègues nous ont alertés : un crédit personnel ou immobilier relevant d'une délégation « favorable conseiller » ne pourrait plus, dans certains cas, être délivré directement par le conseiller lui-même. La direction nous a indiqué qu'il n'y avait pas eu d'évolution des délégations d'octroi depuis mars 2026.

FO LCL s'interroge également sur certaines pratiques locales mises en place dans des agences, notamment la demande faite aux conseillers d'adresser une lettre de présentation des contreparties dans le cadre de demandes de prêts immobiliers. Sans ce courrier, certains conseillers indiquent ne pas pouvoir remettre d'accord de principe au client.

Le DDR se félicite de ces « initiatives locales » lorsqu'elles sont jugées pertinentes. Selon lui, il ne s'agit ni de pression ni de contrainte, mais simplement de « bon sens commercial » : un courrier rappelant l'ensemble des offres LCL afin de développer la relation client.

Mais lorsque l'initiative devient une étape obligatoire pour débloquer un dossier, la frontière entre accompagnement commercial et nouvelle contrainte devient pour le moins ténue.

FO LCL restera vigilant afin que les « initiatives locales » ne se transforment pas en consignes officieuses imposées aux collègues, sans cadre clair ni prise en compte de la réalité du terrain.



BULLETIN D'ADHESION

Mr ☐ Mme ☐

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Matricule LCL :

Classification : C - D - E - F - G - H - I - J - K
(entourez la lettre de votre classification)

Fonction exercée :

Adresse Professionnelle :

Adresse Personnelle :

Courriel Pro:

Courriel Perso:

Téléphone Pro:

Téléphone Perso:

Je souhaite recevoir les infos **FO LCL** par mail : OUI / NON

(entourez votre choix)

Mail Pro / Mail Perso

A
Le

Signature



Zoom
sur la cotisation syndicale

La cotisation syndicale ouvre droit à **une réduction d'impôt** (ou **un crédit d'impôt** en cas de non imposition) équivalent à **66 % de son montant**.

Exemple : pour une cotisation de **100 €**, la réduction fiscale est de 66 €, soit **un coût réel de 34 €**.

Vos représentants **FO LCL GSO**

Nathalie Prieur - Cédric Clarinard - Marie-Antoinette Gautier - Cédric Julien - Sandrine Bergeon - Manuel Degardin - Nathalie Deleu
Thierry Lartigaud - Benoît Lequai - Murielle Sazé - Frédéric Hermès - Aurélia Garcia Mascherini - Patrick Lopez

Votre Déléguée Syndicale Référente : Sandrine Debrach-Roulin

06-26-34-37-16 sandrinedebrach@gmail.com



Sandrine Debrach Roulin
Délégue Syndicale Référente
Représentante syndicale au CSE
0626343716



Frédéric Hermès
Elu CSE
Responsable voyages &
week ends CSE (COS)
07 61 30 74 62



Murielle Sazé
Elue CSE
Trésorière adjointe
0663031644



Aurélia Garcia
Elue CSE - Membre CSSCT
Référente CSE contre les
harcèlements et agissements sexistes
0663243097



Manuel Degardin
Elu CSE - DS
Membre CSSCT
0681474273



Sandrine Bergeon
Elue CSE-Membre CSSCT
Gestionnaire oeuvres sociales (COS)
cse_cos_so@lcl.fr
0675956546



Cédric Clarinard
Elu CSE
0672894243



Marie-Antoinette Gautier
Elue CSE - DS
Membre CSSCT
0676692127



Cédric Julien
Elu CSE



Nathalie Prieur
Elue CSE
Trésorière
0617479971



Patrick Lopez
Elu CSE



Nathalie Deleu
Elue CSE - DS
Membre CSSCT
0663414598



Thierry Lartigaud
Elu CSE



Benoît Lequai
Elu CSE

Vos représentants FO LCL GSO

Nathalie Prieur - Cédric Clarinard - Marie-Antoinette Gautier - Cédric Julien - Sandrine Bergeon - Manuel Degardin - Nathalie Deleu
Thierry Lartigaud - Benoît Lequai - Murielle Sazé - Frédéric Hermès - Aurélia Garcia Mascherini - Patrick Lopez

Votre Délégue Syndicale Référente : Sandrine Debrach-Roulin

06-26-34-37-16

sandrinedebrach@gmail.com



LinkedIn FO LCL GSO

RESTEZ INFORMÉS ET CONNECTÉS À FO-LCL



twitter.com/FOLCL



[FO LCL](https://www.facebook.com/fo.lcl)



[fo.lcl insta](https://www.instagram.com/fo.lcl)



[FO LCL](https://www.linkedin.com/company/fo-lcl)



Site fo-lcl.fr